

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1737

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou la femme non mariée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.